



CADRE LÉGAL

Le SSESD met en œuvre les orientations de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en contribuant au maintien d'enfants et d'adolescents en situation de handicap dans leur milieu de vie ordinaire (domicile, école...).

Pour l'APAJH et le SSESD

Il s'agit surtout de :

- Ne pas laisser une famille sans solution
- Construire un parcours accompagné et sans rupture pour l'enfant ou l'adolescent
- Rechercher des réponses de proximité en coopération avec différents partenaires.

Les valeurs défendues

par l'APAJH et le SSESD :

- Primauté de la personne
- Citoyenneté
- Autonomie
- Laïcité
- Education et formation
- Inclusion dans la cité



Nous trouver :

• Site de Brives-Charensac :

58 bis avenue Charles Dupuy
43700 Brives Charensac
Tél. 04 71 02 58 33 - Fax 04 71 02 35 57
Courriel : ssesd.brives@apajh43.fr

• Site de Monistrol-sur-Loire

13 J - Avenue Jean Martouret
43120 Monistrol sur Loire
Tél : 04 71 61 42 85 - Fax : 04 71 66 06 25
Courriel : ssesd.monistrol@apajh43.fr

Site internet : www.apajh43.fr



APAJH 43 - 12 bd Maréchal Joffre - 43 000 Le PUY EN VELAY
Tél. 04 71 05 28 81 - Fax 04 71 05 14 10 - Courriel : siege@apajh43.fr



Établissement créé et géré par l'Association Départementale
Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Haute-Loire





Service de Soins et d'Education
Spécialisés à Domicile

POURQUOI FAIRE APPEL À NOUS ?

Votre enfant présente des troubles des apprentissages scolaires, de la communication, des difficultés à la marche etc... en lien avec un handicap moteur, une dyspraxie ? Le SSESD peut l'accompagner de son plus jeune âge à 20 ans, sur orientation de la MDPH.

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

- Maintenir et développer les capacités physiques et psychiques de l'enfant ou de l'adolescent.
- Soutenir son inclusion scolaire, sa socialisation et l'acquisition de son autonomie.
- Accompagner son projet préprofessionnel, son insertion sociale ou médico-sociale.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Permettre à chaque enfant ou adolescent d'évoluer dans son milieu de vie en tenant compte de ses potentialités et de ses différences.
- Assurer les soins nécessaires
- Coordonner les actions des différents partenaires.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent avec suivi médical, soutien psychologique et neuropsychologique, soutien éducatif et familial, accompagnement social, pédagogique, rééducation en orthophonie, ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité...

AVEC QUELS MOYENS ?

Le SSESD dispose d'une équipe pluridisciplinaire constituée de personnel médical, paramédical, éducatif, social, pédagogique et de psychologues. Le SSESD conventionne aussi avec de nombreux libéraux lorsque l'équipe ne peut plus répondre aux demandes.

COMMENT INTERVENONS-NOUS ?

L'enfant ou l'adolescent accompagné par le SSESD est généralement scolarisé. Le projet de travail doit prendre en compte cet environnement, l'organisation de l'établissement scolaire et de la classe, les difficultés rapportées par l'équipe pédagogique.

Les interventions des différents professionnels du SSESD s'exercent le plus souvent dans l'établissement scolaire, hors de la classe ou parfois dans la classe, en mode individuel.

Elles peuvent également être réalisées dans les différents lieux de vie de l'enfant : domicile, lieux de garde, cabinets libéraux....

Des projets spécifiques individuels ou en groupes peuvent être proposés en fonction de besoins particuliers.

AVEC QUI COLLABORONS-NOUS ?

- L'Education Nationale
- La MDPH de Haute Loire
- Les services sociaux
- Les établissements médico-sociaux
- Des intervenants libéraux
- Des centres de formations spécialisés
- Des services de soins et de santé
- Des associations sportives et centres de loisirs
- Des collectivités locales, des entreprises

COMMENT SE DÉROULE L'ACCUEIL ET L'ADMISSION ?

Dès que le service reçoit la notification d'orientation de votre enfant, nous vous contactons pour échanger sur le contexte général de votre demande. Nous vous informons à ce moment-là des délais d'admission.

Le processus d'admission se fait en plusieurs étapes afin de bien identifier vos souhaits, attentes et besoins. Généralement, le processus se déroule comme suit :

- Présentation du service par l'équipe de Direction.
- Recueil des souhaits et des attentes par le psychologue, le médecin, le coordinateur et l'assistante sociale, sur des temps différents, au service ou à domicile.
- Co-construction de l'accompagnement avec l'équipe.
- Intervention des professionnels.
- Réévaluation régulière en concertation.

COMMENT SOMMES-NOUS FINANÇÉS ?

Le SSESD étant un service médico-social, financé par la Caisse d'Assurance Maladie de la Haute-Loire sous la tutelle de l'Agence Régionale de la Santé Auvergne Rhône-Alpes, l'ensemble des prestations proposées est gratuit (hormis certaines activités extérieures).